



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice : 39 | Date de convocation : 13 janvier 2026 |
| Nombre de conseillers présents : 31 | |
| Nombre de suffrages exprimés : 33 dont 7 pouvoirs | |

SÉANCE DU 20 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de janvier à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Luzillat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Emmanuelle DE CASTRO, André DEMAY, Claude DENIER, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD)

Absents ayant donné un pouvoir :

Luc CHAPUT a donné pouvoir à André DEMAY, David DESPAX a donné pouvoir à Gilles MAS, Roland GENESTIER a donné pouvoir à Marc CARRIAS, Pierre LYAN a donné pouvoir à Stéphane BARDIN, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Emmanuelle DE CASTRO

Absents représentés :

Loïc CHATARD

Absents :

Catherine CUZIN

Secrétaire de séance : Pascale MORIN

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2026_006 : Patrimoine - Acquisition de l'ancienne trésorerie d'Aigueperse

Rapporteur : Claude RAYNAUD

*Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,
Considérant le besoin de Plaine Limagne de locaux afin d'installer des permanences et des logements dans le cadre du futur PLH,
Considérant que la vente doit avoir lieu avant le conseil communautaire du 17 février,
Considérant qu'il y aura lieu de se positionner avant cette date,*

Suite à la réforme NRP de 2019 (Nouveau Réseau de Proximité), de nombreuses trésoreries locales ont été fermées au profit de centres de gestion comptables de plus grande envergure. L'Etat procède donc à la vente des locaux dont il est propriétaire et qui n'ont plus d'affectation.

L'ancienne trésorerie d'Aigueperse a donc été mise en vente aux enchères sur la plateforme AgoraStore. Le bien est composé d'un espace de bureau sur 2 niveaux (RDC et R+1) de 353m² comprenant un espace d'accueil et d'une entrée sécurisée (SAS), 5 bureaux, une salle de réunion, une salle d'archives, un garage, une petite cuisine, 2 sanitaires et un coffre fort ; il contient également logement de 112m² aménagé en duplex aux R+2 et R+3 avec un grand séjour/cuisine, 3 chambres, 2 salles de bains, 2 sanitaires et un grenier.

Le chauffage du bien est assuré par 2 chaudières fioul et gaz.

Le bien sera mis au enchère à 100 000 euros, net vendeur le mardi 10 février 2026.

Plaine Limagne peut se positionner pour acquérir le bien afin d'aménager un espace d'accueil au public, en lieu et place de l'accueil public situé aujourd'hui au 3^e étage de la Maison Nord Limagne et éventuellement créer des cabinets médicaux et/ou des logements.

Pour cela, le conseil communautaire doit donner pouvoir au président de déposer une ou plusieurs offres, selon les enchères, et fixer le montant maximal de la dernière offre possible.

Une visite est fixée le vendredi 23 janvier pour estimer l'état du bien.

Compte tenu de cette échéance, il est proposé au conseil de déléguer au bureau communautaire qui se réunira le 3 février le pouvoir de se prononcer sur le fait de déposer, ou non, une offre.

→ Le conseil communautaire, avec 33 voix pour et 6 abstentions décide :

- **de déléguer au bureau communautaire la faculté de se positionner sur l'acquisition de l'ancienne trésorerie d'Aigueperse,**
- **d'autoriser le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de ce dossier.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 21 janvier 2026

Le secrétaire de séance,

Pascale MORIN

Signé électroniquement

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement

